

Visite des chalets de la commune du Lieu au XVIIIe siècle – ACL, S, 1 + 2, deuxième partie du registre inversée, à prendre depuis la fin –

Note préliminaire

A l'époque de ces visites, la commune du Lieu n'était propriétaire, tout au moins au début, que des chalets du Crêt à Chatron Neuf et du Crêt à Chatron Vieux, l'un étant en principe la rechange de l'autre.

Le chalet Hermann, dit ici d'Hermen, fut racheté par la commune du Lieu en 1774 à différents Rochat constitués en hoirie ou consortium. Ils la tenaient précédemment du pasteur François Hermann dont elle prit ainsi le nom.

Si le chalet Hermann fut incendié dans la première moitié du XXe siècle et reconstruit, les deux autres chalets restent par contre d'origine, avec cependant des transformations très importantes qui en ont passablement modifié l'aspect, surtout pour le Chalet Neuf dont par ailleurs nous ne possédons pas de photos anciennes.



Le Crêt à Chatron Vieux au temps de Fernand Rochat de la Cornaz, soit entre 1889 et 1900. Cette photo est des environs de 1900. .

Du 20^e mai 1763

Le Sr. Olivier Aubert, Gouverneur, accompagné du secrétaire Nicole, ont examiné l'état que le Chalet Neuf du Crêt à Chatron, et comme aussi tout ce qui en dépend, présent le Sr. David Rochat, Gouverneur, précédent amodieur du dit chalet, pour le remettre à honnête Christe Bongarde¹, présent et moderne amodieur.

Premièrement, le dit chalet, dans la cuisine il y a un châlit, une beche pour la chaudière, un chargeois de fromage, un enrechoir, un auge pour la recuite, toutes les portes y aboutissant bien pendante, item à la chambre devant, un châlit.

Item à la chambre à lait, un tablar et quatre pièces pour porter le lait².

Item à la chambre des fromages, 23 tablars bien ajustés.

Item à l'écurie, il faut plancher une allée du milieu, pour le reste est passable, et les portes bien pendues.

La citerne du dit chalet est couverte, l'auge bon.

Il faut une chéneau au pan brisé de bise, deux fenêtres de verre.

Item, il y a un auge au plan de la Racine avec deux chéneaux³.

Item à la Fontenettaz, il faut un auge et chéneau.

Item à la Fontaine Carrée, il faut un auge.

Item à la citerne du bois à la Dame, est couverte et il y a un auge, à la fontaine en dessous, il y a un auge et chéneau.

Item à la citerne du bois est couverte, il y a un auge.

Item avec le puits du couvert, il y a deux auges.

Du 27 mai 1766

Les Srs. Abraham Isaac Rochat, Gouverneur, Pierre Abram Rochat Juge, Salomon Meylan et le secrétaire Nicole, ont visité la montagne du Crêt à Chatron de bise pour y voir quelques endroits pour décombrer et pour y mettre du bois en réserve, et ensuite pour la remettre au Sr. Jean Pierre Rochat nouveau amodieur présent. Le tout ayant été examiné, l'on a trouvé que les cloisons ont besoin pour bien d'endroits de réparer, les auges et les fontaines sont en bon état, le chalet, à ce qu'il avait en 1763, lors de la remise de Bongarde, sauf que le dit Rochat devra se faire rendre au dit 13 tablars à fromage et deux fenêtres de verre de la chambre au fromage.

Du ... mai 1766.

¹ Christe Bongarde fut sauf erreur aussi amodiateur de la Muratte voisine, probablement en d'autres années. On ne sait trop l'origine des Bongarde, toujours est-il qu'il existe de nombreuses familles de ce nom en France.

² Ecrit let. On garde l'orthographe d'origine quant il y a lieu et que cela présente un intérêt pour la recherche.

³ Ecrit tour à tour chenau et cheneau.

Les Srs. Abram Isaac Rochat, Gouverneur, Pierre Abram Rochat Juge, Salomon Meylan, Jean Pierre Rochat Conseiller et le secrétaire Nicole, se sont transportés sur la montagne du Crêt à Chatron de bise par ordre du Conseil pour mettre en réserve un canton de bois en réserve, le dit bois et lieu dit à la Racine où il a été limité par des arbres marqués de la marque de la commune, à commencer pour la limite de l'occident dès la Fontaine Carrée qui est entre la dite montagne et celle au Sr. Glardon en tirant droit à vent jusques à un chemin qui le sépare pour la limite du vent, et dès la en tirant à bise par un rideau et marques faites à plusieurs arbres, le dit bois de la contenance d'environ 823 toises.

Du 7^e juin 1769.

Les Srs Jaques David Rochat, Gouverneur et secrétaire Nicole, ont été voir l'état du Chalet Neuf du Crêt à Chatron pour le remettre à Joseph Nicole du Séchey, nouveau amodieur, le dit présent.

Après avoir parcouru par le dit chalet, il s'est trouvé au même état que les précédentes années de 1763 à 1766, à la réserve que dans le grenier des fromages, il ne s'est trouvé que 16 tablars de fromages au lieu qu'il devait y en avoir 23, lisez la remise du 27^e mai 1766 ci-devant pour s'édifier où ils sont.

Du 22^e mai 1771

Les Srs. Jean Pierre Cart, Gouverneur et secrétaire Nicole, se sont transportés sur le Crêt à Chatron Vieux pour le remettre au Sr. Jean Pierre Nicole, marchand, jeune amodieur.

Les Srs. Jaques Meylan et Joseph Nicole présents pour le remettre.

L'on a visité le dit chalet. Dans la cuisine il y a deux auges pour la recuite qui ne valent rien. Item, un enrechoir, avec le pressoir pour les fromages.

Une beche pour pendre la chaudière, une beche pour pendre le poids, toutes les portes qui aboutissent à dite cuisine sont bonnes et bien pendues, sauf celle qui va à l'écurie où il manque une épare au bas que les anciens amodieurs ont convenu d'y remettre, la fenêtre de verre n'y manque rien.

Item la chambre à coucher, un châlit est le même, un très mauvais plancher, la fenêtre lui manque des carreaux, et entre les deux chambres de dite et de celle du lait, il manque un bout d'ais joignant la muraille.

Item à la chambre à lait, l'on peut mettre les bagniolets⁴ sur des lattes, 4 tablars pour aisances avec un bout de table.

Les escaliers qui sont à la cuisine pour aller sur les chambres sont très mauvais ; il y a pour mettre les serais 3 tablars.

Item, au grenier à fromages, il y a 35 tablars bien ajustés, les fenêtres bonnes.

⁴ Toujours écrit banolets.

Item à l'écurie, il y a plusieurs trous au plancher et principalement aux allées, et pour réparer le tout, il faut une dix-huitaine de boudrons. Les anciens amodieurs répareront une partie d'une porte qui n'est plus et par conséquent les portes seront bonnes.

Vers les deux citernes du dit chalet, les deux auges ne valent rien et la vieille est extrêmement rongée au bout des douves dessus et point couverte.

Devant le chalet il y a un auge pour les cochons qui est neuf, le boiton, il n'y a point de porte.

La citerne des Pisserette n'est point couverte. Celle du couvert neuf et celle du bois de ban sont bien en état, aussi bien que les chéneaux du couvert et chalet.

La cloison qui sépare les deux Souverainetés est très bonne.

Les cloisons entre les deux montagnes dans le bois de LL.EE. ne valent rien. Le reste aussi bien que celle qui sépare les voisins de vent, il s'y trouve quelques trous et point de clédar.

Du 20^e 8bre 1774.

Le secrétaire Nicole avec le dit Jean Pierre Nicole arrivé ici , ont été sur le Crêt à Chatron pour voir les décombre et mur que ce dernier doit avoir fait pour les 4 années passée qu'il a tenu le dit Crêt à Chatron de vent, tellement que pour les 4 dites années passées, il n'a pu faire le nombre de 15 poses en deux endroits. La commune lui en tiendra compte pour la dernière année de trois poses suivant la dernière amodiation qui fait 22 f. 6 b. Il a fait l'environ de 60 toises de mur cru neuf entre les deux Souverainetés.

Et après l'on a été sur le Chalet Neuf où l'on a trouvé que Joseph Nicole a fait deux décombre, un sur le devant d'environ six poses, et l'autre à occident du côté de la Racine d'environ 7 poses ; et pour des murets, il en a retenu l'environ 40 toises à orient et entre les particuliers de la Corne sur le compte des amodiations de 1767.

(Suit une ligne peu lisible mais sans importance)

Du 30^e 8bre 1775.

Les sieurs Gouverneurs Abram Cart et Jaques David Meylan, assistés des sieurs Juge Nicole, Abram Isaac Rochat Pirod, Pierre Abram Nicole, Jean Pierre Nicole, Pierre Abram Rochat Justicier et David Joseph Guignard, ont par ordre augmenté les bois à ban et réserves de la montagne acquise dernièrement, dite l'Harment, de la manière suivante et que jour sera pris par le Conseil pour les border en bonne forme, puisque ce jourd'hui, il n'a pas été possible de faire autre chose que de marquer quelques plantes de bois avec la hache de la commune du Lieu en lieu et peu suffisant pour pouvoir distinguer les bois à ban avec ceux qui ne sont pas.



Le Chalet Hermann du temps de Louis Rochat Pantalón, soit entre 1902 et 1915. Louis loua, probablement le fils qui portait le même prénom que son père, de 1902 à 1905. Albert, fils de Louis et donc frère de Louis !, loua quant à lui de 1906 à 1915. Albert Rochat dit Beud, fut aussi laitier au Pont.

Du 10^e juin 1776.

Les sieurs Juge et secrétaire Nicole, David Aubert, Pierre Abram Justicier, Jaques David Meylan, comme ayant eu commission par le Conseil assemblé le 3^{ème} du courant pour exécuter la délimitation et bornage des bois mis en réserve le 30^e 8bre dernier, l'on a commencé par la délimitation du bois qui est sur la fontaine de Jean Jaques (ou Jaquere) qui existe sur la montagne d'Hermen.

L'on a croisé un rocher pour le commencement à l'orient du dit bois qui est éloigné en tirant contre bise de la source de 20 bons pas.

Item, dès la tête de la source tirant à occident en devers bise du dit bois à une borne plantée qui doit faire le coin d'occident, il y a 53 pas.

Item, dès cette seconde tirant droit au vent soit au couchant et même un peu au hors, 40 pas à une troisième.

Item, dès cette troisième, où l'on découvre le chalet, une 4^{ème} tirant à midi, il y a 40 pas.

Item, dès cette 4^{ème} soit un rocher qui a été croisé pour borne tirant toujours au midi mais un peu à orient à une cinquième qui fait l'angle et qui revise au premier rocher croisé retournant à bise.

NB. Dès là 4^{ème} à la 5^{ème}, il y a 50 pas et dès cette 5^{ème} au premier rocher croisé, il y a 48 pas.

Item, dès là l'on est allé au bois de ban dit vieux bois de David Meylan Pointu qui joint du côté du vent la pièce de pâturage aux hoirs du Sr. Abram Rochat, un chemin à char de bise d'orient, un rocher croisé et à occident la Grand` Combe.

NB. L'on a croisé des rochers de lieu en lieu le long du chemin du côté du vent tirant à occident.

L'on est allé délimiter un bouquet de bois que l'on avait mis en réserve sur la montagne du Crêt à Chatron de vent. Ce bouquet a pour limite du côté du vent le bois à ban qui est sur la dite pièce de la montagne d'Herment, pour le délimiter du côté d'occident l'on a croisé un rocher qui est à 3 ou 4 pas du mur de séparation des dites deux montagnes. Dès ce rocher et pour la limite de bise en tirant contre orient à 32 pas du dit rocher, l'on a recroisé un second, et dès celui-ci à un 3^{ème} il y a 32 pas, et dès ce 3^{ème} à un quatrième, il y a 9 pas, et dès cette 4^{ème} à la cinquième, il y a trente pas, et suivant la direction d'un chemin et ce 5^{ème} à un sixième, il y a 37 pas, et dès ce sixième à un septième, il y a 40 pas, et dès cette septième à un 8^{ème}, il y a 40 pas, et dès ce huitième à un neuvième, il y a 41 pas, et dès ce 9^{ème} toujours tirant à orient, l'on a planté une borne à 20 pas et cette borne ferme et refile droit au vent jusques au mur⁵.

Du 10^e juin 1777.

Les Srs. Gouverneurs Jean Pierre Aubert, Jaques David Rochat... et secrétaire Nicole ont examiné le Chalet Neuf que le Sr. David Néhémie Rochat tient d'amodiation (pas de suite : d'autre part cet article était placé plus haut, que nous avons remis dans l'ordre chronologique).

Du 19^e mai 1779.

Le secrétaire Nicole s'étant transporté sur la montagne à Herment pour la remettre au Sr. Jean Pierre Guignard qui s'y est trouvé, puisqu'il veut tenir d'amodiation, après avoir examiné le bâtiment soit chalet, l'on a trouvé que l'écurie est en très mauvais état en ce que les trois quarts du plancher ne vaut rien, et de même les portes qui y aboutissent ne valent rien, et non pendues, aussi point de latte pour attacher les vaches.

Item, la cuisine est passable, avec les portes, il n'y manque que de pendre un contre pluie à la cheminée et y faire un auge.

La citerne est pleine et passablement couverte avec un bon auge.

Les chéneaux du toit sont dépendues et en très pauvre état.

La chambre à lait peu passer.

Le toit dernier a besoin de rapondre au bas et y faire des chéneaux.

NB : le chargeoy des fromages est passable. Il y a une échelle pour monter sur les tralisons (tralaisons).

Item, il y a un auge à cochons.

⁵ Un incroyable parcours du combattant que nous avons retranscrit pour l'amusement !

Item un enrechoir.

Item, 5 grands bagniolets et un seillon à tirer les vaches.

Du 24^e mai 1780.

Les Sieurs Joseph Guignanrd Justicier et Gouverneur, avec le secrétaire Nicole Nicole, se sont transportés avec le Sr. Jean Pierre Guignard sur la montagne du Crêt à Chatron de bise que le dit Sr. Guignard veut tenir par amodiation afin de voir à quel état sont le chalet, citernes, cloisons et autres, pour que le dit soit obligé à la fin de dite amodiation, de rendre le tout au même état.

Joseph Guignard du Séchey comme caution des Gousson de La Coudre précédent amodieur.

L'on a commencé pour voir les cloisons du côté de bise et à orient en remontant entre dite montagne et la pièce au Sr. David Rochat Pirod. Le commencement des cloisons n'est point réparé et sont toute délabrées. Jusque un peu plus haut où il ne se trouve que quelques toises de mur qui puissent être passables en remontant où il y a quelques haies et mauvais endroits, il y a 40 toises entièrement ...

Dès là en remontant toujours entre la pièce du dit Rochat jusques à la Muratte⁶, et que l'on suppose la moitié de la cloison du parcours fait il y a un mur assez passable, sauf deux brèches qui ont été faite pour passer du bois. Toujours en remontant et à l'endroit de dite Muratte, les murs sont extrêmement vieux, mais pour le présent passables et sur la descente jusques au coin de bise et occident très mauvaise, celle qui sépare les deux états et dans les trois ... à réparer.

Le chalet, la citerne du vent est bonne, les chéneaux qui y conduisent l'eau en bon état, le bassin ne vaut rien, la citerne de bise et le bassin ne vaut rien, les chéneaux qui y conduisent l'eau mal arrangées.

Il y a à la cuisine un auge pour la ... cuite (soit recuite), enrechoir, pressoir pour les fromages, beche, degrés pour monter sur les chambres, deux châlits, 29 tablars de fromages, arranger la porte de la chambre des fromages, il lui manque un gond.

La chambre à lait est arrangée de ce qui lui est nécessaire.

Item, il faut deux douzaines de boudrons pour réparer les brèches au plancher de l'écurie.

Il y a un auge à part. Les portes du dit chalet sont passables. Les contre-pluie de la cheminée ne valent rien, et il y a plusieurs bouts d'ais à la dite cheminée qui sont prêt à tomber ; il se manque aux fenêtres 4 carreaux. La chaudière... (le rapport se termine ici).

⁶ Muratte écrit avec un t, soit Murate.

Du 3^e juin 1786.

Les Srs. Moyse RoCHAT Gouverneur et le secrétaire, accompagnés du Sr. Jean Pierre Nicole, nouveau amodieur du Crêt à Chatron de bise, ont examiné l'état des cloisons du dit Crêt à Chatron, les citernes, bassins, chalet, etc.

Primo, la citerne qui est dans le bois de la Grand'Combe est neuve et bien couverte, pleine. Le bassin ne vaut rien.

Il a été observé que la dite citerne est moindre en contenance que la vieille, puisqu'elle n'a en hauteur de 8 pieds de Berne et pour la couverte qui est le vieux fond, elle n'a que six pieds et deux tiers, au lieu que la vieille a 7 pieds et $\frac{1}{4}$.

L'on a fait le parcours de la cloison d'entre les deux Souverainetés. Il s'y trouve déjà une bonne quantité de bons murs, plusieurs endroits cloisons en bois assez passable, et un tiers qu'il faut raccommoier, tant à neuf qu'autrement. Dès là, nous avons monté proche une cloison qui a été établie par Jaillet, amodieur du Chalet des Plans, dite cloison se trouve sur la commune entièrement cette position peut faire perdre à la commune un terrain qui lui appartient et contre les accords qui sont faits pour cet endroit.

L'on a vu les cloisons qui séparent la dite montagne d'avec la Muratte, elle peut passer ; en réparer quelques brèches.

Le chalet, la cuisine et la même avec un auge à recuite, degrés pour monter sur les chambre, enrechoir et pressoir.

Les chambres à lait et à manger aussi de même, comme les portes pendante. Il se manque toujours un gond à celle des fromages. Il y a 21 tablars à fromage.

Les portes de l'écurie très mal pendues, et gâtées, s'y manque des lattes pour attacher les vaches.

Tous les planchers sont très mauvais à la moitié.